



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Note de présentation

Dans le cadre de travaux d'aménagement de façade sur la commune d'Amiens, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par Amsom Habitat. La demande de dérogation d'espèces protégées a été déposée dans le cadre des travaux de rénovation des 123 logements individuels du quartier Mistral. Les inventaires ont permis d'identifier 49 nids occupés, 11 nids abîmés et 46 traces de nids d'Hirondelles rustiques (soit un total de 106 nids) ainsi que 2 nids de Moineaux domestiques.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 28 septembre 2023. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable le 10 novembre 2023.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 16 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante :
ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.